



PROJET

Amélioration de l'autonomie socio-économique des agricultrices dans 4 communes rurales d'Al Hoceima

Nº Registre: 2018/PRYC/001663

Termes de référence

EVALUATION FINALE EXTERNE

DATE: juillet 2021





CONTENU:

0 TITRE	3
1 INTRODUCTION	3
2 OBJET ET ANTECEDENTS DE L'EVALUATION	5
3 ACTEURS IMPLIQUES DANS L'ÉVALUATION	10
4 PORTEE DE L'EVALUATION	12
5 QUESTIONS ET CRITERES D'EVALUATION	13
6 METHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL	16
7 STRUCTURE ET PRESENTATION DU RAPPORT D'EVALUATION	20
8 EQUIPE D'EVALUATION	21
9PREMISSES DE L'EVALUATION ET PUBLICATION	21
10DELAIS POUR LA REALISATION DE L'EVALUATION	22
11- BUDGET	23
12 PRESENTATION DE L'OFFRE TECHNIQUE ET ECONOMIQUE ET CRITERES DE VALORISATION	





0.- TITRE

TERMES DE REFERENCE POUR L'EVALUATION FINALE DU PROJET

« Amélioration de l'autonomie socio-économique des agricultrices dans 4 communes rurales d'Al Hoceima», nº de registre : 2018/PRYC/001663, financé par l'AECID.

1.- INTRODUCTION

Promoteurs de l'intervention

La Charte du Centre d'études rurales et de l'agriculture internationale (CERAI), de 1994, marque comme objectif de l'entité, la promotion de la coopération internationale pour le développement de la conscience sociale et de l'éducation, pour développer la souveraineté alimentaire des populations rurales dans le monde, basée sur un développement agroécologique de la production agricole, la promotion de la commercialisation associative, l'autonomisation des femmes rurales et l'amélioration de l'accès aux ressources naturelles productives et à leur conservation durable grâce aux populations rurales avec lesquels nous coopérons. En Janvier 2000 CERAI est inscrite au registre des Organisations non gouvernementales de développement, démarrant ainsi sa relation professionnelle avec l'AECID, qui a été renforcée au cours des 12 dernières années.

Depuis 2004, le CERAI développe des projets au Maroc avec son partenaire local, l'Association Forum des Femmes au Rif (AFFA Rif) en collaboration et coordination régulière avec d'autres acteurs et les autorités du pays. Les projets au Maroc, menés selon une approche agroécologique et de genre, appuient l'agriculture familiale et la production alimentaire locale, l'accès juste et équitable aux ressources naturelles et l'entreprenariat féminin.

Objet de l'évaluation

L'objet de l'évaluation est le projet « Amélioration de l'autonomie socio-économique des agricultrices dans 4 communes rurales d'Al Hoceima», nº de registre : 2018/PRYC/001663, financé par l' Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID).

Type d'évaluation

Il s'agit d'une évaluation externe finale de projet qui devra suivre les normes de la « Guía para evaluaciones de convenios, proyectos y acciones de cooperación para el desarrollo» (version mars 2012) de l'AECID.





Justification de l'évaluation

Selon la procédure de suivi et justification des projets d'ONG et les normes de l'AECID, il est nécessaire de réaliser une évaluation externe finale pour tous les projets ayant bénéficié d'une subvention de l'AECID, comme c'est le cas pour ce projet. Néanmoins, en plus de répondre à l'obligation de se conformer à cette règle, le CERAI considère l'évaluation des projets comme un point très important. Cette évaluation se base donc aussi sur l'intérêt propre du CERAI pour :

- Augmenter la qualité des interventions afin de répondre à la mission de l'organisation,
- Améliorer la transparence vis à vis des populations locales avec lesquelles le CERAI travaille, des autorités locales, des autorités nationales, des bailleurs et de l'organe de gestion du projet composé du CERAI et d'AFFA Rif.
- Approfondir les connaissances de l'organisation et les partager entre les différents projets,
 les partenaires locaux et ainsi identifier les pratiques ayant une valeur ajoutée importante.
- Assurer la visibilité et la durabilité des améliorations introduite par le projet.

Objectifs de l'évaluation

L'évaluation est promue par le CERAI comme un mécanisme d'amélioration de la qualité des interventions futures et de mettre en valeur et capitaliser l'expérience du projet et son déploiement au Maroc au niveau technique et stratégique.

En définitive, l'évaluation doit permettre l'apprentissage et la reddition des comptes à toutes les parties prenantes du projet : le CERAI, le partenaire local et l'AECID.

Les objectifs de l'évaluation sont :

- Être un outil d'apprentissage significatif pour connaître le fonctionnement, les résultats, et les effets du projet en vue d'orienter les interventions futures. L'apprentissage est déterminant pour conduire à l'amélioration des processus.
- Analyser, au vu des résultats de l'évaluation, la poursuite du projet, en établissant de façon précise et concrète des bonne pratiques, leçons apprises et recommandations pour améliorer les interventions futures et la stratégie du CERAI au Maroc.
- Procéder à une analyse critique de l'intervention afin de déterminer si les activités entreprises et les résultats obtenus sont ceux attendus dans le cadre du projet, à savoir si l'impact de ces activités sur la population cible et dans la mise en œuvre du projet a contribué à améliorer la qualité de vie et les besoins objectifs de la population.
- Évaluer l'impact selon le genre du projet dans les communautés et la durabilité des actions.
- Connaitre la pertinence et cohérence du projet en relation aux besoins de la société marocaine et des acteurs impliqués.
- Analyser le degré d'efficience des ressources budgétaires prévues et mises à disposition des bénéficiaires locaux.
- Identifier les opportunités et les faiblesses dans le cadre de ce projet et proposer des stratégies





- Connaitre la qualité du modèle de coordination et suivi établi avec les acteurs
- Établir des recommandations précises et concrètes pour améliorer les interventions futures
- Améliorer les processus pour gagner en efficacité dans l'obtention des résultats
- Améliorer la gestion, la coordination et l'efficacité des flux d'information
- Améliorer la cohérence globale de l'intervention et saisir l'opportunité des synergies entre acteurs et partenaires locaux.
- Approfondir et légitimer les relations de partenariats avec les associations locales

<u>Utilisation et attentes de l'évaluation</u>

Les conclusions, leçons apprises et recommandations qui seront obtenues grâce à l'évaluation seront diffusées et utilisées principalement par les techniciens de l'intervention et les responsables directs du CERAI et de l'AFFA RIF pour l'amélioration des mécanismes de gestion des ressources et la préparation des phases suivantes de l'action en plus de les utiliser comme leçons apprises pour d'autres interventions des deux organisations.

2.- OBJET ET ANTECEDENTS DE L'EVALUATION

Objet de l'évaluation

Comme mentionné précédemment, l'objet de l'évaluation est le projet Amélioration de l'autonomie socio-économique des agricultrices dans 4 communes rurales d'Al Hoceima», nº de registre AECID: 2018/PRYC/001663

L'intervention qui sera l'objet de l'évaluation correspond à une stratégie d'intervention de CERAI et AFFA Rif, en développement rural avec un approche genre dans la Province d'Al Hoceima (Maroc).

Ce projet est en accord avec le Plan Stratégique du CERAI et contribue à l'atteinte de sa mission, vision et valeurs comme le montrent la formulation des objectifs :

Objectif général du projet : Promouvoir l'équité entre les hommes et les femmes dans le milieu rural d'Al Hoceima.

<u>Description</u>: Le projet aura un impact sur la participation pleine et effective des femmes rurales dans leur communauté et leur rôle reproductif sera valorisé (cible 5.3 ODD 5) comme exercice de leur droit à l'égalité des sexes dans l'environnement rural d'Al Hoceima. À cette fin, des instruments techniques et juridiques seront appliqués.

Objectif spécifique : Amélioration de l'autonomisation socio-économique des agricultrices dans 4 communes rurales d'Al Hoceima.

<u>Description</u>: Le projet contribuera à l'autonomie économique des agricultrices en générant leurs propres revenus et leur accès aux ressources grâce à la production et à la transformation agricoles; et permettant une plus grande reconnaissance sociale pour mener les changements dans leurs conditions de vie avec l'alimentation comme élément d'union





Résultats escomptés et activités du projet

R1. Soutien à la production locale de cultures agricoles durables menées par des femmes.

Activités du résultat 1

- 1.1. Ateliers de formation sur les techniques durables appliquées aux cultures locales.
- 1.2. Ateliers de formation à la méthodologie "paysan à paysan".
- 1.3. Diagnostic et suivi agro-écologique des parcelles des agricultrices.
- 1.4. Ateliers sur les techniques de diversification des exploitations (apiculture, pâturages).
- 1.5 Fourniture d'intrants et d'équipements agro-écologiques dans les exploitations des agriculteurs
- 1.6 Visites et échanges d'expériences agro-écologiques dans la région du Rif.

R2. Renforcer la transformation agroalimentaire locale des figues et des amandes.

Activités du résultat 2

- 2.1. Accompagnement dans les techniques de transformation des amandes pour 18 femmes rurales.
- 2.2. Formation à la transformation des figues séchées pour 21 femmes rurales.
- 2.3. Création d'une unité d'appui et de suivi des initiatives de transformation agroalimentaire.
- 2.4. Équipement de 2 unités de traitement des amandes et de 3 unités de traitement des figues sèches.
- 2.5. Renforcement des capacités organisationnelles, économiques et de gestion du genre des coopératives agroalimentaires

R3. Renforcement de la prise de conscience de la valeur des femmes dans la culture alimentaire amazighe.

Activités du résultat 3

- 3.1. Action de plaidoyer pour intégrer le genre dans les programmes d'action communautaire.
- 3.2. Ateliers de planification communautaire participative sur les questions de genre et d'alimentation
- 3.3. Ateliers pour renforcer les droits et l'action des agricultrices et des transformatrices.
- 3.4. Campagne de sensibilisation communautaire sur le genre et l'alimentation amazighe
- 3.5. Rencontre provinciale sur la participation des femmes dans la vie économique de la communauté

RT. Suivi et évaluation du projet conformément à la gestion axée sur les résultats.

AT. Suivi et évaluation des activités transversales et coûts indirects

Date de démarrage et fin du projet :

Date de démarrage du projet : 1/03/2019

Date de fin du projet : 30/11/2021

Durée : 33 mois (24 mois + extension 9 mois due à la Covid19)





Budget:

Budget total: 260.506 € dont:

Subvention de l'AECID: 242.745 €

Apport de l'ONGD : 15.302 €

Apport des partenaires / bénéficiaires: 2.459 €

Contexte de l'intervention :

Le projet est localisé dans des zones rurales intérieures de la chaîne de montagnes du Rif qui ont subi un fort exode rural, dans 4 Communes rurales : **Sidi Boutmim, Ait Youssef Ouali, Imrabten et Tifarouione de la province d'Al Hoceima**, région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima.

Selon le **Global Gender Gap**, le Maroc est classé 136ème sur 144 pays dans le monde et 12 ème sur 17 pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord.

Au Maroc, les femmes et les hommes ont un statut juridique différent qui subordonne les femmes en termes de droits, et la vulnérabilité des femmes est plus grande dans le monde rural. Bien que le gouvernement du Maroc ait adhéré à la Convention CEDAW et qu'il ait procédé à des réformes récentes dans les lois, les politiques, les stratégies et les plans d'action qui traitent des questions clés liées à l'équité entre les sexes (comme la Constitution de 2011 et les lois organiques ultérieures), l'obtention de résultats n'est pas évidente.

En ce qui concerne l'éducation et la santé, les niveaux sont restés stables depuis 2006.

Selon l'analyse de genre USAID/Maroc (2018), **l'écart entre les sexes s'est accru en** matière de participation économique et reste important en matière d'autonomisation politique.

Le Maroc occupe le 113ème rang sur 152 pays dans l'indice **Femmes, paix et sécurité** de 2016. La Direction des études et prévisions financières de l'OCP Policy Center 2017, indique que les femmes travaillent principalement dans des secteurs à faible productivité, avec des emplois peu qualifiés et peu ou non rémunérés.

L'écart entre l'activité des femmes et celle des hommes est bien encore plus significatif dans les zones rurales, où le taux d'activité des hommes est plus de 2 fois supérieur à celui des femmes.

En ce qui concerne la participation aux activités économiques, l'enquête nationale sur le budget-temps (2011/2012) indique que les femmes consacrent 7 fois plus de temps aux activités domestiques que les hommes. D'autre part, l'enquête souligne que les hommes consacrent plus de 4 fois plus de temps aux activités professionnelles que les femmes. Par ailleurs, la combinaison du travail domestique et du travail professionnel attribue à la femme active une charge de travail plus lourde que la femme au foyer (9h03mn contre 6h02mn) contrairement aux hommes (48mn pour l'homme actif et 42mn pour l'inactif).

La démotivation et la faible participation des femmes à la vie quotidienne et aux processus de décision dans leurs communes respectives sont mises en évidence. Ce





problème est dû à cette situation d'inégalité et au possibilités limitées de travail rémunéré : 73,6 % (2013) des femmes rurales en âge de travailler sont employées sous le statut d'aide familiale et non rémunérées, les hommes étant responsables de l'exécution des tâches de génération de revenus et donc d'obtenir des ressources monétaires, ce qui sert d'excuse pour sous-évaluer le travail effectué par ces dernières.

L'autonomisation économique des femmes est essentielle pour progresser dans l'autonomisation sociopolitique, afin de parvenir à l'égalité des sexes- Il est donc nécessaire de mettre en place des activités destinées aux femmes et des actions visant à renforcer leur leadership.

Il convient également de mentionner le **mouvement social Hirak**, né en 2016 comme une réponse sociale du peuple à la marginalisation socioculturelle (amazigh) et économique à laquelle celui-ci se sent soumis par l'État, et qui exige des améliorations en matière d'éducation, d'emploi et de santé.

La pandémie COVID-19 à affecté une grande partie de l'exécution du projet.

Population cible de l'intervention :

Les bénéficiaires directs sont 768 personnes (387 femmes et 352 hommes) des communes rurales de Sidi Boutmim, Imrabten, Ait Youssef Oauli et Tifarouione (province d'Al Hoceima) :

- 139 détenteurs de droits : 99 femmes (60 agricultrices et 39 transformatrices agricoles de 6 coopératives) et 40 agriculteurs familiaux âgés de 20 à 50 ans, avec un revenu mensuel moyen d'environ 1500DH (130 euros),
- 100 personnes (38 femmes) fonctionnaires et élus communaux (détenteurs de devoirs),
- 29 représentants d'associations ou de coopératives locales (porteurs de responsabilités) et
- 500 détenteurs de droits (50% de femmes) de la population générale. (50% de femmes)
 de la population générale (125 personnes par commune)

Plus précisément, dans le cadre du résultat R1, Soutenir la production locale de cultures agricoles durables, les capacités de 60 femmes et 40 hommes en matière de techniques agro-écologiques seront renforcées. Les modules de formation prévoient des groupes séparés d'hommes et de femmes, afin de permettre la formation des femmes. Comme les terres appartiennent aux hommes, une partie de la formation leur sera destinée, afin de leur fournir les connaissances nécessaires pour prendre des décisions sur l'exploitation, sensibiliser à la contribution des femmes à la souveraineté alimentaire familiale et communautaire, et faciliter la participation des femmes de la famille (2/famille) aux sessions de formation.

Parmi les 60 agricultrices, 10 promotrices de l'agroécologie et 2 animatrices AFFA Rif seront sélectionnées, et utiliseront des techniques d'éducation populaire (méthodologie de l'agriculteur à l'agriculteur) pour diffuser les expériences acquises auprès de 50 agricultrices voisines.

Dans le cadre du R2, Renforcement de la transformation agroalimentaire locale, 39 femmes pourront réaliser la transformation d'amandes (18) et de figues sèches (21), à travers une gestion collective (6 coopératives opérationnelles).





Dans le cadre du R3, la prise de conscience de la valeur des femmes dans la culture agroalimentaire amazighe sera renforcée, l'obligation d'intégrer le genre dans les plans communaux parmi les fonctionnaires, les conseillers et les postes des comités de parité et d'équité (62 hommes et 38 femmes dans 4 communes) et les membres de 29 associations et coopératives locales dans les quatre communes sera renforcée en droits et en agence pour les 99 femmes agricultrices et transformatrices agricoles.

La population générale (250 femmes et 250 hommes des 4 communes) sera sensibilisée sur le genre et l'alimentation. Enfin, lors d'une rencontre provinciale sur la participation des femmes à la vie économique communautaire, les résultats du projet seront partagés avec 120 personnes issues de 7 institutions publiques (Communes, ODCO, Centres universitaires et de recherche, ADS, ODCO, APDN) et les associations et coopératives locales.

Un total de 35 607 personnes de 4 communes d'Al Hoceima seront des bénéficiaires indirects. Al Hoceima seront des bénéficiaires indirects.

Partenaire local du projet :

Le **partenaire local AFFA RIF** participe avec le CERAI à toutes les phases du projet en tant qu'agent de développement local spécialisé dans le genre, connaissant bien le territoire, les femmes rurales, les autres acteurs locaux et ayant une expérience avérée et une volonté claire de donner une continuité à cette expérience, en assurant le transfert des connaissances acquises sur le territoire, dans la province d'Al Hoceima.

L'AFFA sera chargée, avec le CERAI, de l'identification, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du projet. AFFA servira de médiateur dans le soutien et la participation des 4 communes bénéficiaires qui faciliteront la mise en œuvre des activités et les relations avec les autres acteurs locaux. L'AFFA a une grande expérience du travail avec les femmes dans les communes rurales d'Al Hoceima, où elle a dispensé des formations sur l'alphabétisation juridique, la sensibilisation aux questions de genre et le soutien au renforcement des secteurs productifs. AFFA dispose de centres d'alphabétisation et de femmes alphabétiseuses dans différentes communes d'Al Hoceima (dans 3 des 4 communes du projet (Imrabten, Sidi Boutmim, Ait Youssef Ouali). Ces actions, tout au long de ses 20 ans d'existence, ont permis de sensibiliser les femmes rurales aux questions de droits et de connaître leurs besoins et leurs stratégies, connaissances qu'elles appliquent dans leurs différentes actions.

L'AFFA joue un rôle important dans le processus d'autonomisation des femmes. Tout au long de sa trajectoire, elle a su créer des espaces dans les douars et les communes pour écouter la voix des femmes et rendre visibles certains intérêts qui restaient cachés. En induisant ces processus de réflexion critique, l'AFFA joue un rôle catalyseur important en offrant aux femmes des éléments d'analyse et des alternatives pratiques à leurs modes de vie. De cette façon, le processus de changement dans l'autonomisation des femmes se construit lentement et progressivement avec la participation des femmes rurales, qui sont amenées à sortir de chez elles pour participer à des initiatives collectives telles que des coopératives ou des associations ou des séances de sensibilisation, ce qui permet d'améliorer leur estime de soi





et leur autonomie. L'AFFA encourage les alliances et les réseaux entre les femmes, au-delà de leur famille, car elles ont peu d'occasions de contacter des voisines qui partagent leurs préoccupations et leurs besoins. AFFA sensibilise également les hommes et les autorités pour permettre le développement normal des activités et aussi pour permettre la transformation sociale sur les questions d'équité entre les sexes au niveau des leaders et des agents concernés au niveau de la communauté.

Autres acteurs du projet

Les autres acteurs impliqués dans le projet sont les communes d'Ait Youssef Ouali, Imrabten, Sidi Boutmim et Tifarouione, qui participeront activement à la réalisation de l'objectif spécifique et notamment aux aspects socio-communautaires (R3), puisque les interlocuteurs dont les commissions de parité et égalité des chances (CPEC) et les conseillers et présidents des communes.

L'Office de Développement de la Coopération (ODCO), établissement public chargé d'accompagner et de fournir des formations, des informations et un appui juridique aux coopératives, collaborera à la création de 5 nouvelles coopératives et au renforcement de la coopérative des amandes de Sidi Boutmim.

Enfin, la **Direction Provinciale de l'Agriculture** (DPA), participera en tant que liaison pour les actions du Plan Maroc Vert qui sont menées dans la province d'Al Hoceima en accord avec ce plan. Al Hoceima s'est aligné sur ce projet avec la plantation d'amandiers, de figuiers et de figuiers de Barbarie par le gouvernement marocain et que le projet complètera avec le renforcement des capacités de 40 agriculteurs et 60 agricultrices en matière de techniques d'agriculture durable.

L'Université d'Al Hoceima dans d'autres forums et conférences du CERAI et de l'AFFA Rif en économie solidaire et en genre (par exemple, le Forum "Femmes rurales et multiculturalisme dans l'économie sociale et solidaire"), a prêté son espace pour réaliser la rencontre provinciale.

Outre les principaux acteurs du projet, l'Agence pour le développement du Nord (APDN) et l'Agence pour le développement social (ADS) ont également participé au projet.

3.- ACTEURS IMPLIQUES DANS L'ÉVALUATION

L'évaluateur ou l'équipe d'évaluation devra collecter les informations nécessaires auprès de différents acteurs impliqués dans le développement de l'intervention à évaluer:

Contacts clés

- Directions générales des organisations impliquées dans l'exécution du projet : partenaire locale et ONG
- Responsables de l'exécution du projet
- Responsable de développement rurale du Bureau Technique de l'AECID à Rabat
- Responsables des politiques de coopération de l'administration publique partenaire,
 Direction de l'Agriculture
- Autorités locales





- DPA
- Université d'Al Hoceima
- ODCO
- Bénéficiaires participants au projet :
- Producteurs et productrices
- Producteurs pilotes
- Familles de producteurs/trices
- Les participants aux formations
- Coopératives de femmes
- Consommateurs des produits agricoles des bénéficiaires du projet
- Représentants d'autres institutions et ONG travaillant dans la même zone, ou dans le même secteur
- Maires des lieux d'intervention, surtout dans les communes d'intervention principale.
- Responsables des formations et des études

Unité de gestion de l'évaluation

Sa fonction est la gestion et la coordination de la mise en œuvre de l'évaluation et en même temps l'orientation du travail des évaluateurs, fournissant les informations et documents nécessaires. L'unité est responsable de la validation et du suivi du processus, d'élaborer les TdR, de l'embauche de l'évaluateur et de publier et diffuser les résultats.

Les acteurs directement impliqués dans cette unité de gestion sont :

CERAI: gestionnaires, directrice du projet et coordinatrice expatriée du projet

AFFA Rif: directrice et coordinateur du projet.

Comité de suivi de l'évaluation:

Ses principales fonctions sous la supervision de l'Unité de gestion sont les suivantes :

- Faciliter la participation des acteurs impliqués dans la conception de l'évaluation : identification des besoins d'information, définition des objectifs.
- Valider les documents de planification de l'évaluation.
- Faciliter l'accès de l'équipe d'évaluation à toutes les informations et documents pertinents de l'intervention, aux acteurs et informateurs qui peuvent participer à des entrevues clés, à des groupes de discussion ou d'autres rencontres techniques de collecte d'information
- Surveiller de la qualité du processus et des documents et rapports qui sont élaborés pour les compléter avec ses contributions et veiller à ce qu'ils répondant à ses intérêts et demandes de renseignements sur l'intervention.
- Diffuser les résultats de l'évaluation, en particulier entre les organisations et groupes d'intérêt.

Ce comité participera à la conception de l'évaluation et établira une communication directe avec les évaluateurs. Ce comité est composé par les coordinateurs du projet :





Pour le CERAI:

Directrice du projet Déléguée du CERAI au Maroc

Pour AFFA Rif:

Directrice du projet AFFA Rif Coordinateur du projet.

Pour l'**AECID**:

Responsable du développement rural de la *Oficina Técnica de Cooperación* de l'AECID en Maroc.

4.- PORTEE DE L'EVALUATION

L'évaluation de ce projet sera réalisée dans le cadre des lignes directrices établies par l'AECID et répondra aux conditions suivantes :

<u>Institutionnelles et réglementaires</u>: Les organisations impliquées sont le bailleur (Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement, AECID), l'organisation bénéficiaire de la subvention (CERAI) et le partenaire local (AFFA Rif).

<u>Géographique:</u> la zone d'intervention comprend les Communes de Imrabten, Sidi Boutmim, Ait Youssef Ouali

Secteurs:

Les secteurs CAD et ODS auxquels se réfère le projet sont :

Se	ector CAD	Meta ODS	Línea de acción del V Plan Director para el sector y meta ODS dados		
Código	Descripción	Meta ODS	Código	Descripción	
1516003	Lutte pour l'égalité du genre et la promotion des droits des femmes	5.5- Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique	5.5.B	Promouvoir des actions visant à renforcer le leadership des femmes et leur participation aux espaces de décision de la vie publique.	
3112000	Développeme nt agraire	2.3-D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et	2.3.B	Soutenir les producteurs ruraux afin d'augmenter durablement la production et la productivité de leurs exploitations.	





S	ector CAD	Meta ODS	e acción del V Plan Director, sector y meta ODS dados	
Código	Descripción	Meta ODS	Código	Descripción
		intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles		
3119400	Coopératives agricoles	5.5-Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique	5.5.C	Renforcer l'accès des femmes aux ressources économiques

5.- QUESTIONS ET CRITERES D'EVALUATION

Critères d'évaluation

En complétant l'analyse du processus, l'évaluation par résultats devra tenir en compte l'analyse selon les critères d'évaluation établis par le Comité d'Aide au Développement (CAD) qui ont été adopté par l'AECID:

Critères principaux:

- Pertinence
- Efficience
- Efficacité
- Impact
- Durabilité

Critères supplémentaires :

- Cohérence
- Couverture
- Appropriation
- Alignement
- Participation
- Capacité institutionnelle
- Visibilité de l'aide

Critères transversaux :

- Approche de genre dans le développement
- Approche diversité
- Facteurs socioculturels
- Facteurs technologiques





- Facteurs économiques et financiers
- Facteurs environnementaux

Les critères énumérés ci-dessus définis dans le Manuel de gestion d'évaluations de la coopération espagnole¹.

Questions de l'évaluation:

Les questions qui suivent sont proposées comme une première approximation des niveaux d'analyse qui sont attendus de l'évaluation. L'analyse des questions générales et spécifiques doit être effectuée en tenant compte des critères et des normes mentionnées ci-dessous :

Critère	Questions
Efficacité	 Les activités sont-elles appropriées pour l'atteinte des résultats?
	 Les indicateurs de résultats sont-ils bien définis ?
	 Les sources de vérification sont-elles fiables, pertinentes ?
	 Les résultats escomptés ont-ils été atteints?
Efficience	 Dans quelle mesure les périodes prévues et les ressources
	humaines étaient adaptées à l'atteinte des résultats ?
	 Des indicateurs appropriés ont été utilisés pour la planification et le suivi des actions?
Pertinence	 Le projet a t-il contribué à l'atteinte des objectifs de la Strategie de transformation de l'agriculture pour l'Afrique 2016-2020, Plan Maroc Vert, la Stratégie Nationale d'Économie Sociale et Solidaire 2010- 2020, Stratégie et Plan Nationale de Promotion de l'Emploie (2017- 2021) et le Code du Travail de Maroc.
	 Le projet est-il en phase avec les priorités et les besoins du groupe cible?
	 Le projet est en phase avec la vision/mission du CERAI et AFFA Rif (en particulier agro écologie, développement rural durable, genre) ?
	L'intervention est complémentaire à d'autres stratégies ou programmes d'intervention sur le même territoire?
	 La thématique du genre est adaptée au contexte local?
	 Est-ce que des problèmes non couverts par la mise en œuvre du projet ont été identifiés? Quelles actions ont été développées pour répondre à ceux-ci?
Impact	 Dans quelle mesure les actions de l'intervention ont atteint tous les groupes cibles?
	 Quelle est la perception des titulaires de droits sur les résultats atteints et du rôle qu'ils jouent dans leur réalisation?

^{1 1} Version électronique du document en http://www.aecid.es/galerias/programas/Vita/descargas/Manualdegestiondeevaluaciones.pdf





	 L'intervention a-t-elle agit en faveur de la souveraineté alimentaire? 				
	Le projet a-t-il généré des impacts positifs ou négatifs inattendus ?				
Viabilité	 Le projet a-t-il généré des impacts positifs ou négatifs inattendus ? Est-ce que le projet a réussi à induire et / ou renforcer des processus institutionnels et sociaux et développé les capacités locales pour assurer la durabilité des impacts positifs du projet ? Les exploitations familiales sont économiquement viables ? Sontelles en mesure de générer les ressources nécessaires pour maintenir les activités? En années de sècheresse - de pluviométrie habituelle ? Est-ce que le collectif cible aux capacités de gestion économique pour donner une continuité aux résultats du projet une fois qu'il sera terminé ? Quels facteurs jouent sur la durabilité: les priorités politiques, des facteurs économiques, institutionnels, technologiques, culturels ou environnementaux ?* Le projet a favorisé un processus techniquement approprié? Le groupe cible s'est-il approprié de la 				
	technologie apportée ?				

Plus particulièrement, l'évaluateur/trice appréciera les résultats de la production agricoles et d'élevage, avec l'application des techniques agroécologiques, et l'amélioration du régime alimentaire des familles. Quelques questions comme exemple :

- Quelles sont les techniques agroécologiques utilisées? Par combien de personnes?
- Quelle est la plus-value de ces techniques, à quel point sont-elles maitrisées par les producteurs et comment les apprécient-ils ?
- Quelles sont les contraintes ou difficultés qu'elles posent ?
- Quels sont les résultats obtenus en termes de production et de rendement, en comparaison à ce qui se faisait antérieurement ou se pratique par d'autres producteurs voisins ?
- Quels sont les résultats obtenus en termes de bénéfices pour les femmes ?
- Quels sont les résultats en termes de continuité dans les cultures irriguées ? Et dans les cultures d'élevage ?
- Quels effets ont les techniques agroécologiques sur d'autres aspects tels que la charge de travail, l'eau, le sol, la conservation des produits, l'environnement, ...
- Quelle est la qualité et l'efficience de l'appui aux coopératives de femmes ?

La dimension genre doit être intégrée dans cette analyse (signaler les différences entre les hommes et les femmes).

L'équipe d'évaluation sera également chargée d'évaluer la relation partenariale entre le CERAI et l'AFFA Rif, en vue d'identifier des bonnes pratiques, de réfléchir sur les aspects à améliorer dans la collaboration et de consolider la relation (voir annexe).





6.- METHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL

L'évaluation suivra une **approche participative**. Compte tenu qu'il s'agit d'une évaluation finale et les caractéristiques de l'intervention, il est proposé d'utiliser une méthodologie orientée vers le processus et les éléments structurels toute en complétant par une méthodologie basée sur les résultats.

Les évaluateurs doivent fournir aux parties prenantes du projet l'occasion de réfléchir sur leur travail. La participation des hommes et des femmes de différents âges sera assurée. L'évaluation doit se faire en étroite coordination avec l'équipe et l'AFFA Rif et du CERAI Maroc et de leurs politiques et objectif respectives ainsi qu'avec les groupes cibles impliqués dans le projet.

Les informations quantitatives et qualitatives seront combinées De plus, l'évaluateur aura toutes les informations secondaires utiles pour l'évaluation qui ont été générées au long du projet par les deux entités exécutantes (CERAI et AFFA Rif) et par d'autres entités concernées.

Différentes techniques pour la collecte d'informations seront utilisées :

- Examen et analyse des documents liés au projet: partenariats entre les ONG et l'AECID, formulaires et reformulations, rapports de suivi et rapports d'organismes publics.
- Entretiens avec les gestionnaires de projet au siège et sur le terrain.
- Entretiens semi-structurés ? avec des informateurs clés.
- Groupes de discussion avec des représentants des groupes cibles.
- Observation directe.
- Techniques quantitatives (analyse de données, enquêtes de mesure ...) pour répondre aux questions qui exigent des données chiffrées.
- D'autres techniques de recherche sociale.

L'évaluation durera au maximum d'un mois et demi, le plan de travail comprend les phases suivantes (l'équipe d'évaluation peut adapter le plan en fonction de la méthodologie proposée) :

1. Étude préalable (7 jours)

Analyse de tous les documents afin de s'approprier des principales informations concernant l'intervention, réalisation de réunions techniques préparatoires au siège du projet à Al Hoceima avec l'équipe de coordination du projet, de sorte que l'équipe d'évaluation puisse répondre aux questions suivantes :

- Connaitre de façon claire l'objectif de l'évaluation et le contexte d'évaluation dans lequel elle est faite, y compris les sources et les conditions d'accès à l'information et détecter les informateurs clés.
- Élaborer des questions clés grâce à des indicateurs et proposer des techniques appropriées pour la collecte de données.





- Affiner la méthodologie et les outils de collecte et de traitement des données.

Dans les 7 jours suivants au début de l'évaluation, l'équipe d'évaluation doit présenter une proposition de méthodologie qui doit être acceptée par le CERAI.

A la fin de cette phase, l'équipe d'évaluation présentera la matrice d'évaluation finale et les options méthodologiques retenues, ainsi que le calendrier de travail sur le terrain, c´est à dire le parcours qui sera réalisé, les personnes à rencontrer et l'agenda des rencontres.

2. Le travail sur le terrain (minimum 10 jours)

Au cours du travail de terrain l'information de qualité, quantitative et qualitative nécessaire sera collectée afin de répondre aux besoins d'information exprimés au paragraphe 4 «Portée de l'évaluation » et 5 «Critères d'évaluation » en utilisant les outils déjà conçus.

Le travail de terrain aura lieu à Al Hoceima (OTC, siège d'AFFA Rif, d'autres ONGD) et surtout dans les communes d'intervention.

Au cours du travail de terrain l'évaluateur devra planifier et mener des réunions de restitution des résultats préliminaires avec le personnel du CERAI et AFFA Rif. Il aura un soutien logistique de CERAI et AFFA Rif pour la mise en œuvre des réunions, des ateliers, des entretiens, de la collecte et du traitement des données.

Une réunion avec l'équipe du projet locale sera réalisée l'avant dernier jour afin de :

- Discuter brièvement des conclusions préliminaires
- Valoriser l'apprentissage de l'organisation locale en matière d'évaluation
- Examiner les travaux de systématisation de l'information obtenue
- Valoriser le travail accompli par l'équipe d'évaluation

3. Élaboration du Rapport préliminaire et final (20 jours).

L'élaboration des rapports s'organisera comme suit :

- Systématisation des données, élaboration de conclusions, rédaction d'une première version du rapport final et remise à l'équipe de coordination du projet en Maroc et Espagne (13 jours).
- Révision de la première version du rapport final par le CERAI (3 jours).
- Présentation du rapport final prenant en compte les commentaires du CERAI (4 jours).

Le libellé du rapport final doit suivre les recommandations du paragraphe 7 du présent document. Une version du rapport final sera discutée par toutes les parties et un rapport final sera établi.





Les résultats des travaux d'évaluation doivent être soumis avec une distinction entre les données, les interprétations et les jugements. Des conclusions (conclusions de fait sur les critères et facteurs évalués), les leçons apprises (les relations de cause à effet entre les activités menées et les conclusions et recommandations) et des recommandations (suggestions pour améliorer l'effet de la cause et la conception logique de l'intervention seront présentés, information qui doit être implanté, etc.) seront présentées.

Plan de travail

Le plan de travail proposé pour l'évaluation est le suivant, il est susceptible d'être modifié et / ou adapté aux propositions de l'équipe d'évaluation :

ACTIVITE MOIS 1		MOIS 2			
PHASE DE PREPARATION (7 jours)					
Revue de la documentation disponible					
Entretien avec les responsables du projet					
Définition des indicateurs, questions clés et guides d'entretien					
Proposition méthodologique de l'évaluation pour validation par CERAI					
Sélection des informateurs clés et des visites nécessaires					
ACTIVITE					
PHASE DE TERRAIN (10 jours)					
Visites à la zone d'intervention					
Entretiens avec les directeurs et personnel technique et informateurs clés					
Ateliers de travail avec bénéficiaires et autres					
Réunion de restitution des résultats préliminaires avec les partenaires locaux et le personnel du Cerai Maroc					
PHASE DE REDACTION DE RAPPORT (20 jours)					
Travail de bureau de systématisation de l'information collecté. Remise de					
la première version du rapport –13 jours					
Révision de la première version du rapport – 3 jours					
Remise du rapport final en prenant compte les commentaires de CERAI - 4 jours					

Produits attendus:

- 1. **Première version du rapport** : devra contenir les principaux aspects de l'évaluation réalisée et une évaluation initiale des questions posées et des critères. Le CERAI fera les commentaires appropriés sur cette version afin de parvenir à un consensus. Ce processus peut générer plus d'une version de rapport non définitif.
- **2. Rapport final**. Le document final doit répondre à toutes les questions soulevées par l'équipe d'évaluation.
- 3. **Présentation des rapports finaux** : deux présentations de résultats seront menées aux dates spécifiées.





Il est attendu des évaluateurs:

- Procéder à un examen des questions ainsi que des critères choisis.
- Une amélioration des outils de collecte et de traitement des données, l'identification et entretiens avec des informateurs clés au siège et à la préparation du travail de terrain.
- Pendant le travail sur le terrain des réunions devront être planifiées et organisées sur la restitution des résultats préliminaires avec les divers organismes liés à l'intervention, y compris les autorités et les institutions partenaires dans le pays concerné.

DOCUMENTS ET SOURCES D'INFORMACION

Liste de documents sur l'intervention à évaluer :

Document	Localisation
Accords de partenariat CERAI – AFFA Rif	CERAI siège
Document de formulation, reformulation y annexes	CERAI siège
Communications officielles avec l'AECID	CERAI siège
Projets antérieurs dans la même section géographique	CERAI siège
<u>du projet</u>	
Documents stratégiques de CERAI et de CERAI au	CERAI siège
Maroc	
Études et autres publications en lien avec le diagnostic	CERAI siège
<u>du projet</u>	
Étude ligne de base	CERAI siège / terrain
Rapports de suivi annuels du projet	CERAI siège
Première version du rapport final du projet	CERAI siège
Mémoires et registres	CERAI siège
Documents et sources de vérification générés	CERAI siège/ terrain
Justification économique	CERAI siège/ terrain

Le cadre légal que doit suivre l'évaluation est la Politique d'Évaluation de la coopération Espagnole et la norme et législation de la AECID qui sont, en ce qui concerne ce projet :

- Ley 38/2003, de 17 de noviembre, General de Subvenciones, y RD 887/2006, de 21 de julio.
- Orden AECID/1303/2005, de 27 de abril, qui règle normes relatives aux subventions remises à des organisations non gouvernementales de développement, pour la réalisation d'intervention dans le domaine de la coopération internationale au développement.
- Resolución del 24 de marzo de 2009 de la Presidencia de l'Agencia Española de Cooperación Internacional, sur les normes de suivi et justification de projets et programmes d'ONGD.





7.- STRUCTURE ET PRESENTATION DU RAPPORT D'EVALUATION

Le rapport final d'évaluation ne doit pas dépasser 50 pages. Il sera accompagné d'un résumé exécutif, d'un maximum de 5-10 pages. Il doit également soumettre une feuille-résumé de l'évaluation suivant le format établi par le CAD de l'OCDE pour l'examen des évaluations de cette institution.

Après sa présentation sous forme électronique et une fois approuvé, l'équipe fournira trois exemplaires de la version finale du rapport final (ainsi que 3 CD avec le document électronique.)

RAPPORT FINAL (Modèle indicatif)

- 0. Résumé
- 1. Introduction
- Antécédents et objet de l'évaluation.
- Questions principales et critères d'évaluation.
- 2. Description résumée de l'intervention évaluée
- 3. Méthodologie utilisée
- Méthodologie et techniques utilisées
- Conditions et limites de l'étude.
- 4. Analyse de l'information collectée.
- 5. Conclusions de l'évaluation en relation avec les critères d'évaluation retenus.
- **6. Leçons apprises** qui ressortent des conclusions générales et indiquent les bonnes pratiques qui sont extrapolables et peuvent permettre de améliorer les interventions en cours ou les futures interventions.
- 7. Les recommandations dérivées de l'évaluation : organisées selon le critère choisi par l'évaluateur (court/moyen/ long terme, type d'activité, zone d'intervention...). Dans tous les cas chaque fois que cela sera possible, il faudra mentionner le ou les acteurs à qui s'adresse la recommandation.

8. Annexes:

- Les TdR.
- Le plan de travail, la composition et la description de la mission.
- Méthodologie proposée, techniques et sources utilisées pour la collecte de l'information
- Révision documentaire : Liste des sources d'information secondaires.
- Entretiens: liste des informateurs, guides d'entretiens, transcriptions et notes,
- Enquêtes : modèles, données brutes et analyse statistiques
- Ateliers participatifs: rapport et produits obtenus
- Commentaires de différents acteurs si considérés pertinents dans les annexes ou dans le corps de texte selon la pertinence,
- Fiche résumée de l'évaluation, modèle CAD.





8.- EQUIPE D'EVALUATION

L'équipe sera composée au moins par une/un expert avec :

- Une expérience avérée en évaluation de projets de coopération au développement,
- De préférence, ingénieur agronome,
- Expert en développement rural avec des connaissances du contexte sahélien et de l'agroécologie et agriculture familiale de subsistance.
- Expérience sur les questions des rapports d'égalité hommes/femmes.
- Être professionnel(le) et indépendant (e) d'esprit dans ses analyses ;
- Excellente capacité rédactionnelle en français, ainsi que compétences en visualisation graphique
- La connaissance de la zone du projet et des langues locales serait un atout. Si non, il sera nécessaire un traducteur interprète parlant couramment les langues locales. Les dépenses liées au traducteur seront inclues dans le budget de l'évaluation.

Il est important que l'expert ait de bonnes aptitudes de communication en français, des capacités à faire face à diverses situations et à travailler en équipe.

Les langues de travail sont l'espagnol (pour les documents de projet officiel), le français avec l'équipe de projet et avec les bénéficiaires, les langues locales. La documentation produite par l'équipe d'évaluation sera rédigée en espagnol. En cas de besoin de traduction du rapport en espagnol, les frais devront faire partie du budget global de l'évaluation.

La connaissance du contexte du Rif, du Maroc ; et l'intégration de la thématique du rôle de la femme et du multiculturalisme dans l'ensemble du travail est nécessaire. L'expérience et le profil du groupe d'évaluation proposé seront évalués avant signature du contrat.

Selon les normes de l'AECID pour la réalisation de l'évaluation, l'embauche d'une équipe locale d'évaluation sera prioritaire, c'est à dire dans le pays en cours d'évaluation, sans que pour autant, les candidatures d'évaluateurs non locaux soient écartées. Le choix se fera sur la base de critères techniques et de qualité.

L'équipe d'évaluation informera à tout moment le comité de suivi de tout incident. Le chef de l'équipe d'évaluation sera responsable de la planification du travail de terrain et d'assurer la participation des bénéficiaires à des ateliers sur le projet et à des entretiens semi- structurés.

9.-PREMISSES DE L'EVALUATION ET PUBLICATION

Prémisses de l'évaluation

Les facteurs qui doivent nécessairement être à la base du comportement éthique et





professionnel de certains membres de l'équipe de travail sont les suivantes :

- Anonymat et confidentialité : L'évaluation doit respecter le droit des personnes à fournir de l'information, tout en assurant son anonymat et sa confidentialité
- Responsabilité: Tout désaccord ou différence d'opinion qui pourrait surgir entre les membres de l'équipe ou avec les responsables de l'intervention sur les conclusions et/ou recommandations, doit être mentionnée dans le rapport. L'équipe devra soit soutenir toute affirmation faite, soit consigner son désaccord sur l'affirmation en question. Tout problème devra être immédiatement communiqué à la directrice du projet au CERAI. Si ce n'est pas le cas, l'existence de ces dits problèmes ne pourra en aucun cas être utilisées pour la justification de la non atteinte des résultats établis par le CERAI dans les TdR.
- Reconnaissance de l'information. C'est le rôle de l'équipe d'évaluation d'assurer l'exactitude et la qualité des informations recueillies pour l'établissement des rapports, et, finalement, être responsable de l'information présentée dans le rapport d'évaluation. L'équipe d'évaluation doit assurer la qualité à tous les stades, au niveau technique, méthodologie, de travail de terrain, d'analyse des données, l'interprétation et rapport et recommandations. Si le travail n'a pas la qualité requise, le rapport ne sera pas accepté et le dernier paiement ne sera pas réalisé jusqu'à ce que les irrégularités soient corrigées.
- Remise des rapports. En cas de retard de livraison de rapports ou dans le cas où la qualité des rapports remis est nettement inférieure à celle convenue avec CERAI, le rapport sera renvoyé et le dernier paiement ne sera pas effectué jusqu'à les irrégularités soient corrigées.

Droits d'auteur et publication de l'information

Le rapport d'évaluation externe finale, une fois validé par le CERAI et le partenaire local (AFFA RIF), sera propriété de ces deux entités et seules celles-ci pourront utiliser le résultat de ce travail, la reproduction et l'usage privé à condition de nommer les conditions de réalisation et l'auteur.

En cas de retard dans la livraison de rapports ou dans le cas où la qualité des rapports remis est manifestement inférieure à l'accord, un système de sanctions et d'arbitrage qui doit être précisé dans le contrat sera établi.

10.-DELAIS POUR LA REALISATION DE L'EVALUATION

La date et l'achèvement de l'ensemble de l'évaluation, le calendrier de livraison des produits, la remise du rapport final sont établies comme suit :

Le travail sera divisé entre travail de bureau et travail de terrain et la remise des résultats ne doit pas dépasser 45 jours au total après la signature du contrat :





- Démarrage 15 janvier 2022 et finalisation 1 mars 2022, avec la remise des résultats finaux (les dates peuvent être adaptées en fonction de la proposition de l'évaluateur).
- Le budget de l'évaluation doit être estimé et fixé selon les clauses administratives correspondantes.

Les évaluateurs doivent soumettre dans les 10 jours à compter de la signature de ce document, une proposition de méthodologie de l'évaluation pour l'acceptation par le CERAI. Cette proposition doit tenir compte à la fois de la phase de cabinet et du travail sur le terrain par l'observation directe, entretiens avec des informateurs clés, groupes de discussion, etc.

Après le travail sur le terrain, un rapport préliminaire (1 exemplaire papier et une électronique) doit être présenté au CERAI dans les 16 jours naturels après le retour du travail de terrain.

Une fois examiné par le CERAI, qui disposera de 7 jours pour faire ces commentaires, aura lieu une séance d'échange avec l'évaluateur pour des évaluations mutuelles. Une copie sera aussi envoyée au partenaire local pour l'incorporation de commentaires.

Une fois reçus les commentaires du CERAI et de son partenaire local, l'équipe d'évaluation aura une période de 7 jours pour la livraison du rapport final (3 copies papier et une électronique).

11- BUDGET

L'évaluation a un budget de 7500€ (sept mille cinq cents euros y compris la TVA et les impôts directs), qui couvre les frais de l'équipe d'évaluation, traducteur marrocain (arabe et amazigh), les transferts, le transport interne, chambre et pension ainsi que d'autres frais encourus par les experts dans la conduite de l'évaluation.

Un premier versement de 50% du budget sera fait à la présentation et à l'acceptation de la méthodologie proposée et un deuxième et dernier paiement à la livraison et l'acceptation du rapport final par le CERAI.

Les paiements seront effectués par virement bancaire et dans les deux cas seront fonction des services rendus.

12.- PRESENTATION DE L'OFFRE TECHNIQUE ET ECONOMIQUE ET CRITERES DE VALORISATION

Les caractéristiques que doivent présenter les offres pour participer à cet appel d'offres sont les suivantes:





- Première page sur laquelle doit apparaître : Nom de l'entreprise ou de l'expert, Titre de l'évaluation et numéro de registre du projet.
- Contact de l'entreprise ou de l'expert individuel
- Offre technique comprenant :
 - CV détaillé des personnes de l'équipe d'évaluation au sein de l'entreprise (cas échéant)
 - CV détaillé de l'expert individuel (cas échéant)
 - Méthodologie proposée
 - Proposition d'une matrice d'évaluation
 - Plan de travail
 - Estimation du budget pour la réalisation de l'évaluation qui inclut tous les couts dérivés de la réalisation de l'évaluation ainsi que le mode de paiement.

Les points suivants seront valorisés:

- Incorporation dans la conception de l'évaluation d'une approche multi disciplinaire
- Méthodologie innovante et participative
- Techniques qui mettent en avant des données qualitatives et quantitatives
- Proposition avec une vision globale intégrant les différents facteurs
- Expérience de l'évaluateur en évaluation de projets de coopération et développement agricole
- Capacités techniques de l'équipe d'évaluateurs
- Prise en compte de l'aspect genre

Critères d'évaluation de l'offre

CRITERES	VALEUR	FACTEURS	VALEURS
			FACTEURS
Expérience	40%	Expérience en évaluations similaires	20%
professionnelle de		Expérience en programmes de	10%
la personne ou		genre, cooperativisme et/ où	
équipe d'évaluation		agroécologie	
		Connaissance du contexte de la	20%
		zone	
Profil de l'expert	30%	Formation superiore universitaire :	20%
ou de l'équipe		sciences sociales où agronomie	
d´évaluation		Formation en genre et où	10%
		développement rural intégrée	
Qualité et valeur	30%	Valeur ajoutée aux objectifs des TdR	10%
technique de		Valeur ajoutée à la méthodologie	10%
l'offre		proposée dans les TdR	
		Amélioration budgétaire	10%





Lieu et délais de présentation de l'offre :

Les offres devront être envoyées en indiquant dans le sujet du message : **Évaluation AECID 2018/PRYC/001663** à l'adresse électronique suivante: meugenia.reyes@cerai.org

Date limite de présentation de l'offre : 12/10/21

Communication de l'offre sélectionnée : 25/10/21

Annexe aux Termes de Référence

1. Introduction

Le présent document est proposé comme une annexe aux TdR initiaux pour l'évaluation du projet « *Amélioration de l'autonomie socio-économique des agricultrices dans 4 communes rurales d'Al Hoceima, Maroc»*, afin de détailler des produits complémentaires à remettre par l'équipe évaluatrice afin d'approfondir certains points de l'évaluation principale.

2. Objectif complémentaire de l'évaluation

L'objectif complémentaire est de mettre en valeur et capitaliser les résultats du projet au niveau technique et stratégique.

Ainsi, plus concrètement à partir de cette évaluation nous souhaitons :

- Donner plus de cohérence interne aux futures interventions
- Améliorer les processus pour gagner en efficacité dans l'obtention des résultats
- Améliorer la gestion, la coordination et l'efficacité des flux d'information
- Améliorer la cohérence globale de la stratégie d'intervention et saisir l'opportunité des synergies entre acteurs et partenaires locaux.
- Approfondir, analyser et mettre en valeur la relation de partenariat avec AFFA

Un travail d'une envergure plus ample que le minimum proposé dans les TdR est donc attendu. C'est pourquoi, nous proposons de remettre 2 documents complémentaires qui permettent d'approfondir l'évaluation au niveau :

- De l'appui aux coopératives de femmes et à l'entreprenariat féminin dans les communes rurales du projet
- Du partenariat entre AFFA et CERAI

À continuation, nous présentons une série de questions d'évaluation à prendre en compte afin de répondre à ces thèmes spécifiques.





3. <u>Évaluation de l'appui aux coopératives de femmes et à l'entreprenariat féminin dans les communes rurales du projet</u>

L'évaluation des résultats au niveau de l'appui aux coopératives de femmes et à l'entreprenariat féminin, se fera au niveau des productrices et transformatrices ayant bénéficié des formations ou des appuis du projet. Dans le cas où l'appui en formation est complété par un appui matériel collectif, des questions complémentaires porteront sur les difficultés/avantages/résultats/impacts de la gestion collective de biens.

Les principaux thèmes abordés devront permettre de déterminer :

- Quelles sont les techniques de transformation les plus et les moins appliquées dans les unités de traitement?
- Quels effets ont les techniques de transformation sur des aspects tels que la charge de travail, la conservation des produits...?
- Quelles sont les capacités organisationnelles, économiques et de gestion du genre installées suite au projet ?
- Quels effets a eu le projet sur les coûts de gestion, production et de commercialisation ?
- Quels sont, selon les bénéficiaires, les améliorations au niveau économique et social qui en ont découlé ? La gestion de la coopérative est-elle plus efficiente et efficace ? Pourquoi ?
- Quelles sont les contraintes ou difficultés qui en ont découlé?
- Quelles sont les problèmes administratifs auxquels sont confrontées les coopératives ?
- Quelle est la vision des membres sur l'avenir de la coopérative et de leur niveau d'implication ?
- Quelle est la qualité et l'efficience de l'accompagnement par l'équipe du projet de l'AFFA et CERAI? Et de unité d'appui et de suivi des initiatives de transformation agroalimentaire ?
- Les bénéficiaires ont-elles diffusé elles-mêmes certaines techniques à leurs proches ?
- Quelles sont les difficultés techniques pour lesquelles les transformatrices aimeraient pouvoir trouver des solutions et qui n'ont pas été abordées lors des formations?
- Quelles formations aimeraient-elles approfondir ou quelles formations complémentaires pourraient-elles les intéresser ?
- Quels documents (plans, études, diagnostics) sont nécessaires pour améliorer la gestion des unités ?
- Le format de formations proposés est-il satisfaisant pour les bénéficiaires (durée, contenu, formateurs, équilibre théorie/pratique, langue...). Quelles sont les suggestions d'amélioration ?

La dimension genre sera intégrée dans cette analyse (différence entre les hommes et les femmes). Des focus groups mixtes et séparés par sexe et des entretiens individuels avec des femmes et hommes du ménage familial seront réalisés:

- Quelles sont les personnes du ménage qui travaillent dans la parcelle et les unités de transformation?
- En moyenne, combien d'heures journalières sont-elles consacrées au champ/transformation par les différents membres de la famille ?
- Quels sont les impacts/changement positifs ou négatifs au sein de la famille ? Et pour les femmes transformatrices?
- Les horaires des formations et sensibilisations proposés sont-ils adaptés aux femmes?
- L'appui à l'équipement est-il adapté aux capacités des bénéficiaires (techniques, économiques...).





4. Évaluation de la relation partenariale : Consolider la relation partenariale

Le partenariat est le moteur de la coopération, mais il ne suffit pas toujours d'effectuer des activités de suivi/évaluation uniquement pour les interventions, il est aussi important de s'assurer que tout fonctionne bien dans la relation partenariale.

Ces moments de réflexion se font généralement de manière conjointe sous la forme d'un dialogue critique et constructif.

Appréciation du partenariat par chacun des partenaires AFFA et CERAI

Chacun des partenaires, à travers un entretien avec différents membres des équipes politiques et techniques, mettra une note de 1 à 5 sur la base des critères suivants, en incluant des commentaires pour préciser les détails.

1- Formalisation du partenariat :

Le partenariat est-il formalisé par une convention? Est-elle signée? Est-elle en cours de validité? Existe-t-il plusieurs conventions (convention cadre, conventions projets) ? Existe-t-il des évaluations régulières de la relation partenariale ? Y-a-t-il des procès-verbaux des rencontres ? Sont-ils validés par chaque partie ?

2- Répartition des rôles entre les partenaires

Les rôles entre les partenaires sont-ils clairement répartis ? Est-ce que chacun connait précisément quelles sont ses responsabilités et quelles sont les responsabilités de son partenaire? Est-ce que les membres de l'équipe trouvent adéquats les rôles et les responsabilités qui leurs sont attribués ?

3- Déséquilibres et complémentarités

Discutez-vous d'égal à égal avec votre partenaire ou pensez-vous que la relation est "déséquilibrée" ? Pensez-vous que l'un des partenaires a tendance à imposer son point de vue? Les complémentarités sont-elles bien identifiées ? Reconnues ? Assumées ? Évaluées?

4- Pratiques partenariales

Les mécanismes de coordination des actions communes sont-ils efficaces ? La mise en œuvre des actions est-elle fluide ou les modalités de fonctionnement (ex : communication dans l'équipe, élaboration de documents et échanges des informations, contraintes administratives, clarté et souplesse des procédures) d'un partenaire sont-elles problématiques ?

5- Efficacité du partenariat

Êtes-vous satisfait de ce partenariat ? Que vous apporte-t-il ? Quels en sont les bénéfices pour votre structure ? Nous avons pré-identifié quatre bénéfices potentiels :

- 1. Est-ce que le partenariat vous permet d'améliorer vos connaissances, vos compétences ?
- 2. Est-ce que le partenariat vous facilite l'accès à des financements ?
- 3. Est-ce que le partenariat vous permet d'améliorer votre crédibilité vis-à-vis d'autres acteurs,





de partenaires potentiels, ou plus globalement de la population cible des projets?

4. Est-ce que le partenariat vous permet d'augmenter votre capacité d'action et vos ambitions pour impulser / améliorer votre impact sur le(s) territoire(s) d'intervention, et mener à bien les projets prévus?

Recommandations pour la continuité de la collaboration

- Quelles sont les bonnes pratiques identifiées ?
- Quelles sont les points du partenariat qui n'ont pas répondu aux attentes des partenaires ou peuvent/devraient être améliorés ?
- Leçons apprises
- Quelles sont les recommandations de l'équipe d'évaluation sur les différentes formes de collaboration pouvant être adaptées à la situation et aux partenaires, et les outils pouvant renforcer la qualité de la collaboration ?